

Affaire Suaudeau : une tribune dans “La Nef”

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 8 juillet 2010

Après mes articles sur « l'affaire Suaudeau » (où le directeur de l'Académie pontificale pour la vie affirmait la possibilité de l'avortement thérapeutique dans les cas de danger pour la mère), qui a suscité plusieurs mises au point dans *La Nef*, Christophe Geffroy m'a aimablement ouvert ses colonnes pour revenir indirectement sur ces avortements de « cas limite ». C'est encore avec son autorisation que je reproduis ici ma tribune parue dans [La Nef](#) datée de juillet-août 2010.

Je reviendrai plus tard plus directement sur cette affaire qui à mon sens, n'est pas totalement éclaircie.

Tribune libre

Avortement : la vigilance

Les lois d'avortement s'adoptent à la marge. Le cas extrême, qui fait la une des journaux, sert alors de prétexte pour imposer une règle qui aura tôt fait de modifier l'approche de l'ensemble d'une matière, certains prélats l'ont quelque peu oublié. En France, on connaît la musique : de l'avortement pour détresse, on est arrivé au « droit à l'IVG » en partant de la jurisprudence de Bobigny.

Mais il est bien des États où l'avortement demeure ce qu'il est : un crime. Dans certains pays de culture catholique, perdre une forte conscience du mal commis ; l'excommunication qui frappe tout avortement volontaire y reste une peine lourde de sens.

Cela explique l'empressement des organisations supranationales et d'ONG favorables à l'avortement à prendre l'Église catholique pour cible. Il faut la faire passer pour inhumaine, insensible ! L'Église (disent-ils) est prête même à sacrifier la vie des femmes à son obsession de respect de la vie naissante.

Cible bien choisie : seule l'Église catholique tient à ce sujet un discours à la fois inébranlablement ferme et parfaitement cohérent : affirmant que la maternité n'est pas un fardeau mais une manière magnifique de coopérer à l'œuvre créatrice de Dieu, elle s'en tient à un principe sûr : « Tu ne tueras pas l'innocent. » Lâchez ce principe, la logique du respect de la vie se détricotera à plus ou moins vive allure. Ici affaire de mois, là de décennies.

Cette fermeté est-elle nécessaire ? Oui ! C'est la ligne claire par laquelle l'Église montre qu'on ne tue pas davantage un enfant à naître qu'un enfant déjà né, fût-ce pour assurer la santé,

l'équilibre, ou même la vie de celle qui lui a donné la sienne. Une mère peut-elle seulement concevoir de faire assassiner son enfant déjà né pour qu'elle-même vive, sans qu'on la considère comme un monstre ?

Pourtant c'est là un de ces cas marginaux utilisés pour faire accepter l'avortement légal, par la petite porte. Le langage de l'Église demeure pour ce cas très net : pas d'acte homicide sur l'enfant, jamais. Si bien que dans le cas (relativement fréquents : une grossesse sur 60 en France) de grossesse extra-utérine, qui comporte un risque mortel pour la mère, l'Église enseigne qu'on peut ôter tout ou partie de la trompe « malade », quitte à entraîner indirectement la mort de l'embryon. Les directives éthiques de la conférence des évêques des États-Unis pour les centres de soins catholiques, révisées en 2001, excluent toujours l'élimination directe de l'embryon, sauf s'il est déjà mort.

Ainsi l'Église reste fidèle à ce qu'elle croit. Et cela n'est pas contredit lorsque, dans des cas très rares, on doit fait naître avant sa date de viabilité un enfant en cas d'urgence vitale immédiate pour la mère qui entraîne les deux vers une mort certaine : il n'y a alors pas d'intention de tuer, pas de mise à mort matérielle, mais extraction de l'enfant d'un milieu déjà devenu hostile.

Cela fait actuellement l'objet d'une campagne pro-vie en Irlande. Ses visuels mettent en scène des femmes qui ont perdu leur enfant dans de telles circonstances. Elles crient leur douleur d'être considérées comme ayant voulu la mort de l'enfant dont elles portent douloureusement le deuil. « Avortement thérapeutique » ? Jamais de la vie !